

Image not found or type unknown



RESILIATION MANDAT DE VENTE

Par **CERO6**, le **16/04/2012** à **12:06**

bONJOUR

Je souhaiterais ne plus vendre mon appartement et donc résilier les mandats de vente sans exclusivité. Dois je obligatoirement écrire en recommandé et ceux dont l'année est écoulee et qui n'ont pas été renouvelés faut il aussi envoyer une lettre rec/ar. De plus peut on me réclamer des frais? Merci d'avance

Par **Afterall**, le **16/04/2012** à **13:49**

Bonjour,

Le plus simple, dans un premier temps, serait pour vous de relire les conditions de résiliation précisées dans les mandats que vous avez signé.
Les modalités d'arrêt du contrat y sont prévues.